

L'héritage des églises cathédrales – *Un entretien avec Didier Laroque*



Didier
Repellin

Aujourd'hui, des conventions internationales déterminent la conservation et la restauration du patrimoine architectural. Comment furent-elles élaborées? Parmi les règles générales qu'elles édictent, le sort des églises cathédrales est-il spécifié?

Même s'il représente une grande part du capital monumental international, le patrimoine religieux n'est pas l'objet d'une attention spécifique. Mais, depuis la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup de choses ont changé en regard de l'architecture chrétienne. Parce que les églises qui furent bombardées et ruinées apparurent, telle Notre-Dame incendiée, comme des martyres. Elles suscitèrent, plus encore qu'après les dommages de 1870 et de 1914-1918, un urgent devoir de reconstruction. Et l'on regarda plus que jamais dans les églises les rayonnants emblèmes de la cité. Les églises cathédrales, en particulier, telle Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Nantes, gravement détruite en 1944, excitèrent, en raison de leur rôle structurant dans l'espace urbain et de leur forte expression d'une universalité de l'esprit, une volonté collective inédite de relèvement. C'est un fait attesté par les décisions politiques et administratives et les entreprises de reconstruction.

Parmi les décombres allemands, les églises carolingiennes furent notamment valorisées à l'occasion d'un débat national qui opposa les tenants de la conservation des ruines causées par la guerre ainsi que des phénomènes historiques; et ceux qui jugeaient nécessaire de restituer l'état primitif des édifices. En Allemagne, à ce moment, se manifesta l'expression d'un étroit rapport entre politique et patrimoine, qui s'exprima par l'importance accordée à l'époque carolingienne et, principalement, à la reconstruction de ses églises.

Le nationalisme s'exprime partout évidemment dans une attention au patrimoine. En Malaisie furent assez récemment détruits tous les anciens édifices qui n'étaient pas malais; en Israël on agit de même, par exemple à Saint-Jean-d'Acre — une plainte de l'Unesco fut déposée et resta sans suite: les organisations patrimoniales internationales sont impuissantes à empêcher les destructions que réalise une

politique étroitement nationaliste. Ce qui tend cependant à enrayer le phénomène, c'est la révélation contemporaine d'un profit patrimonial financier; désormais, il guide souvent les soins patrimoniaux qu'on associe à une commercialisation touristique. On prétend à présent qu'un euro investi dans le patrimoine en rapportera sept.

Il est fâcheux qu'il n'y ait pas de distinction entre patrimoines civils et patrimoines religieux et qu'on ne puisse distinctement déterminer si les édifices chrétiens sont des œuvres d'art ou des bâtiments religieux toujours vivants; car on tend à momifier ou à congeler les églises anciennes. On réalise un travail de fossoyeur du passé: on ne fait généralement que stabiliser un dernier état de la construction ou empêcher une évolution malade; et on s'intéresse à la mise en valeur des altérations plus qu'à la conception primitive et à l'esprit qui a guidé la réalisation. Le travail de restauration est incomplet, il résulte d'une attention à la carcasse architecturale seule; sans ses usages, sans le mobilier qui l'accompagne. Il conviendrait sans doute de modifier les lois internationales en faveur d'une cohérence d'ensemble des édifices.

En résumé, voici comment les choses se sont passées sur le plan international: s'est manifesté en premier lieu un intérêt aux grands monuments, complété ensuite par une considération des centres historiques, puis des sites naturels. Lui succéda le soin des époques "récentes", XIX^e et XX^e siècles. À présent, on établit le classement de l'œuvre d'un architecte en divers pays. Dernièrement, c'est le patrimoine immatériel qui a élargi le champ de la conservation (il s'agit de traditions orales, de pratiques rurales, de rituels et d'événements festifs...). On a le sentiment que la patrimonialisation envahit indistinctement l'ensemble des domaines de l'activité humaine. À tel point que l'on a pu parler d'abus monumental, dans la mesure où le document est élevé au grade de monument. Sans faire de nette différence entre le témoignage anthropologique d'une ingéniosité circonstancielle, rivé à ce qui passe, et l'œuvre de l'esprit, participant à ce qui demeure, on tend à valoriser toutes les traces du passé, y compris le plus proche. Un intérêt si exhaustif, si incapable de jugement et de hiérarchie semble marquer un désintérêt mélancolique et une négation de ce qui a de la valeur. Vouloir tout considérer, c'est sans doute ne faire cas de rien. Il paraît fâcheux de ne pas exprimer clairement la qualité propre des choses, de ne pas les distinguer. Voici une évidence opprimée: une ancienne église cathédrale n'est pas seulement un édifice, elle ne présente pas seulement un témoignage historique comme une usine d'air comprimé ou un hangar en ciment armé. Il conviendrait de bien savoir pourquoi; et ce qu'il convient avec elle de préserver.

Thème

De quelle façon les choses se sont-elles passées en France? Comment envisagez-vous la situation?

En France, l'attention publique se porta sur les monuments historiques grâce à Cluny. On s'est scandalisé de sa destruction sans scrupule au début du XIX^e siècle et, en 1819, une subvention nationale a été levée pour la réparation de l'église et des bâtiments conventuels. Puis, si l'on veut décrire à grands traits ce qui suivit, Guizot créa en 1830 pour Ludovic Vitet le poste d'inspecteur général des Monuments historiques, où Mérimée lui succéda quatre ans plus tard. Il confia à Viollet-le-Duc de fameuses restaurations – l'œuvre théorique de ce célèbre architecte a fait valoir de nombreuses connaissances techniques propres à l'architecture religieuse, dont l'influence ultérieure sur les modes de restauration fut assurément décisive. Une autre étape importante fut, bien sûr, la création en 1887 du *Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens*, qui est l'ancêtre de l'actuel *Centre des hautes études* de Chaillot où sont formés les architectes des Monuments Historiques (désormais MH).

Il faut ajouter que, plus récemment, l'œuvre de différents spécialistes européens eut une influence certaine sur les dispositions françaises ; par exemple, celle du Belge Raymond M. Lemaire, co-auteur de la Charte de Venise et co-fondateur de l'ICOMOS¹, qui fut un historien de l'art et de l'architecture, ainsi qu'un praticien de la rénovation, célèbre pour la restauration du Grand Béguinage de Louvain (1962-1972).

Didier
Repellin

Ce qui domine la doctrine française en matière de MH, c'est, en chaque cas, de conserver les structures authentiques. Il s'agit de mettre en valeur des conceptions : le monument est un conservatoire des structures et des matériaux. À présent, le rôle invasif des géophysiciens qui font réaliser systématiquement des pieux en béton, est très nuisible aux monuments et à leurs sites. On a une hantise naïve de la stabilité, on se fie à des normes qui constituent un danger pour la conservation ; car elles impliquent que l'on restaure excessivement les fondations. Et on fait en outre l'erreur de vouloir adapter le monument aux mœurs actuelles, ainsi on y établit une température permanente de 23 degrés qui cause du dommage. Climatisation, chauffage et normes de sécurité contemporaines ne sont pas adaptés aux édifices du passé. Ils ne peuvent être si grossièrement standardisés.

De quelle façon travaille aujourd'hui dans notre pays un architecte en chef des monuments historiques?

Jusqu'en 2013, chaque architecte en chef (il y en a quarante-cinq dans toute la France) avait la responsabilité des monuments de deux départe-

1 Voir le complément sur les organismes à la fin de l'entretien.

tements. C'est dire que, du point de vue du patrimoine religieux, le même architecte avait la responsabilité de chapelles, églises et églises cathédrales. Ce qui, au cours d'une carrière, donnait l'expérience d'une grande variété de problèmes d'entretiens constructifs et ornementaux. À présent, les architectes des MH, à cause de règlements européens, ne s'occupent que des monuments appartenant à l'État; ils ne veillent plus globalement sur les chapelles et les églises d'intérêt patrimonial mais seulement sur les églises cathédrales.

La connaissance de la chronologie des travaux est devenue une part essentielle du bon diagnostic sur un monument. Cette chronologie est désormais conservée avec soin aux Archives nationales pour ce qui concerne les monuments d'État ou à la Médiathèque du patrimoine (s'y trouvent les travaux de tous les architectes en chef).

Je me suis occupé pendant quatre ans de la cathédrale de Reims, lorsque j'étais inspecteur général. J'examinais les projets, notamment pour la restauration du portail nord. Une ruine que l'on avait longtemps voulu conserver telle quelle pour porter témoignage de la barbarie allemande durant la Première Guerre. Il y avait une opposition entre les historiens et les habitants de la ville, qui était inutile; dans la mesure où les restitutions informatiques suffisent à montrer les dommages de guerre.

Je fus l'architecte conservateur de la Primatiale Saint-Jean de Lyon pendant trente ans. Mon travail, comme celui de tout architecte en chef des MH, y fut d'abord visuel; il consista en une observation attentive de l'édifice, des combles jusqu'à la cave. Quatre-vingts pour cent des dommages viennent des toitures, de problèmes d'étanchéité. Une fissure verticale ouverte vers le haut signale que l'origine du sinistre est au-dessus; la fissure béante à l'inverse indique une défaillance des fondations. Fréquemment, les mortiers sont en cause: des réparations ponctuelles ont désuni le corps de maçonnerie; il s'agit alors de restituer sa cohésion première, l'accord de tout l'appareillage et l'unité des joints: on injecte un coulis de chaux par gravité.

Ce qui ne peut se voir à l'œil nu est observé par des instruments de mesure (témoins à corde, laser). Je vais donner un exemple de problème qui vaut pour les églises cathédrales comme pour l'ensemble des MH. Lorsque j'étais l'architecte de la Villa Médicis, pendant le directorat de Bruno Racine (1997-2002), on fit enregistrer électroniquement les mouvements saisonniers du bâtiment, qui souffrait de tassements et d'évidements divers – en 1803, lorsque l'Académie de France s'est ins-

Thème

tallée dans ce lieu, les murs furent creusés pour divers aménagements et l'eau de pluie a ruisselé en eux de façon à achever de les évier. La proportion normale d'un édifice est de soixante à soixante-dix pour cent de matériaux et de trente à quarante pour cent de liant ; à la Villa, la quantité de matériau était tombée à vingt pour cent, avec soixante pour cent de liant. La charge et la résistance étaient à ce stade tout juste à forces égales.

En cinq cents ans, les mortiers deviennent de la poudre. C'est à cause d'une telle pulvérulence que sept campaniles d'Italie se sont effondrés — dont celui de Saint-Marc, à qui l'humidité avait fait en outre perdre à son tuf toute résistance ; l'édifice devenait sableux. La Tour civique de Pavie s'est effondrée pour cette cause en 1989. Ce fut la dernière catastrophe de ce genre.

À Beauvais, la cathédrale Saint-Pierre fut l'exemple d'une autre pathologie qui affecte les monuments gothiques, le désordre provoqué par l'effet des poussées latérales. L'édifice gothique n'équilibre pas les poussées des arcs par l'épaisseur de ses murs latéraux comme l'église romane, où l'arc de plein cintre implique un contreventement massif. L'arc brisé, à la voûte très bombée, occasionne moins de poussées conséquentes ; cependant les arcs-boutants et les contreforts, à la longue, ne remplissent plus leurs rôles. Certaines réparations ont en outre été néfastes à l'ordonnance gothique de la stabilité, parce qu'elles ont négligé sa savante attention à la géologie et à l'hydraulique souterraine. Comme l'a noté Roland Bechmann², l'œuvre gothique est une réalisation témoignant de naturalité et soucieuse de développement durable. Du reste, dans le grand vaisseau gothique, tout était réalisé avec de pauvres moyens : un maillet et un ciseau. Les carrières exploitées étaient les plus proches, le bois des charpentes et les poutres portées par les murs de refend venaient du midi de la France. Pour la menuiserie comme pour la maçonnerie, pas de grands procédés techniques : des outils simples : herminette, scie en long. Lorsqu'il n'y avait pas de pierre à proximité, on usait d'argile. Donc pas ou peu de transport de matériaux, peu d'outils, pas de gaspillage. Dans leur ensemble les monuments historiques sont des leçons d'humilité : la construction n'y est jamais compliquée.

Didier
Repellin

Il y eut une tradition de constructeurs, allant, pour ainsi dire, de Vitruve (I^{er} siècle av. J.-C.) à Ange-Jacques Gabriel (1698-1782), qui édifia des bâtiments d'une remarquable pérennité. Nous avons plus de problèmes aujourd'hui avec les édifices du XX^e siècle qu'avec ceux de

2 *Les racines des cathédrales : l'architecture gothique, expression des conditions du milieu*, Paris, Payot, 1981.

l'époque romaine (ainsi, les œuvres de Le Corbusier durent-elles être en partie reconstruites). Et les maladies de la pierre sont contemporaines. Parmi les avatars propres à notre époque, l'un des plus négatifs est le développement des commerciaux dans les entreprises du bâtiment ; dont la conséquence est que le conducteur de travaux n'est plus aujourd'hui un technicien mais un économiste.

Dans le cas de l'église cathédrale Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne, il s'agissait de prendre garde à l'usage de techniques modernes dont on ne connaît pas encore les effets secondaires. C'est une église de 12 travées gothiques, où les charges sont réparties sur 24 piliers reposant sur de la marne. Au XVII^e siècle on édifia un mur de façade : le poids fut ainsi concentré sur une ligne qui fit barrage à l'eau. Cette mauvaise disposition fut perfectionnée par un procédé récent de restauration nommé *jet grouting*, qui consiste à consolider le sol dans la masse par injection sous haute pression d'un jet de coulis à base de ciment, réalisant *in situ* un mélange sol-ciment. À cause de cela, en une nuit, la façade descendit de 7cm...

Comment s'annonce l'avenir des vieilles églises cathédrales ?

Thème

Le soin qu'on leur accordera sera plus documenté que jamais grâce à la dendrochronologie, cette méthode scientifique par laquelle on peut dater précisément les bois de construction par l'étude des cercles concentriques que présente la coupe d'un arbre (et qui offre en outre la possibilité de déterminer les variations de climats). Elle permet de connaître l'année où l'arbre d'une poutre a été coupée. Elle contribua à la reconstitution récente de la cité lacustre du lac de Paladru et du Cabinet de curiosités du couvent des Minimes à Perpignan.

La foi, la science et l'art. Il conviendrait de respecter cet ordre. Espérons surtout que cessera l'actuel morcellement des églises cathédrales – on les restaure par parties, sans grand souci de la cohésion générale – et qu'elles seront magnifiées.

Entretien de Didier Laroque avec Didier Repellin (mai 2020).

Didier Repellin, né en 1948, architecte, inspecteur général honoraire des Monuments Historiques, membre de l'ICOMOS et de la Smithsonian Institution, fut le maître d'œuvre de nombreux travaux de restauration et de réhabilitation en France et à l'étranger, notamment de ces édifices : l'église cathédrale de Lyon, le couvent de la Tourette (Eveux) ; à Rome, l'église Saint-Louis-des-Français, le couvent de la Trinité-des-Monts, le Colisée, la

Villa Médicis, la Villa Bonaparte; à Phnom Penh (Cambodge), le Pavillon Napoléon III; à Penang (Malaisie), le musée islamique. Il réalisa en outre des missions d'expertise aux États-Unis, en Chine et au Bangladesh.

Complément sur les organismes internationaux attachés au patrimoine

- Les conventions patrimoniales actuelles représentent le terme d'une chaîne institutionnelle dont le premier maillon fut sans doute l'organe de la SDN, la Commission internationale de coopération intellectuelle (1922-1946) qui a été d'abord présidée par Henri Bergson. Cette commission préfigura l'Unesco (1946); organisation créatrice du Centre international d'études pour la conservation des biens culturels (ICCROM, 1959), dont la Charte de Venise (1964) – qui établit les normes internationales en matière de conservation des monuments et des sites– est partiellement l'œuvre. Pour faire valoir cette charte le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) fut fondé en 1965. Néanmoins, une telle conscience patrimoniale à prétention universelle demeura à ses débuts uniquement européenne; en Amérique, en Asie, en Océanie et en Afrique, elle tarda à se manifester.

- L'ICCROM s'est attaché à la promotion des *techniques de restauration*; l'ICOMOS a établi une *théorie de la restauration*. Les monuments furent d'abord seuls considérés, puis les quartiers (les centres historiques). Aux États-Unis, pour prendre cet exemple, la conscience patrimoniale ne se manifeste pas dans des instances fédérales, mais au sein d'associations privées telles que *The Association for Preservation Technology International*; ou selon la volonté particulière d'un État, ainsi du *Washington State Department of Archaeology and Historic Preservation* et de diverses structures municipales comme la *Landmarks Preservation Commission* à New York.